

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, Humberto CARVALHO, Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC, Alexandre BONILLA PEREZ, Dejan GLISOVIC, David FRATINI, Grégoire MEYMERIE

Absents excusés : Henri PREVOSTEAU, France VAN DEN BURG

Procuration :

- Henri PREVOSTEAU donne procuration à Mr Philippe EXBRAYAT
- France VAN DEN BURG donne procuration à Mr David FRATINI

Absent : Na

Date de la convocation : 16 mai 2021

Ordre du jour :

I.	Nomination du secrétaire de séance	2
II.	Décision modificative budgétaire	2
III.	Vote de l'exonération de taxe foncière sur les nouvelles constructions.....	2
IV.	Création des commissions communales	2
V.	Demande de rupture conventionnelle de Philippe Garnier	3
VI.	Concours de création de logo	3
VII.	Congés pour évènements exceptionnels des employés communaux	3
VIII.	Tarifs cimetière communal.....	4
IX.	Avance de Frais.....	4
X.	Questions diverses.....	5

I. Nomination du secrétaire de séance

Mr EXBRAYAT Philippe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Décision modificative budgétaire

Une différence de 0.35 € a été notifiée sur le résultat de clôture budgétaire entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020. Le trésor public propose une Décision Modificative du budget : – 0,24 € au chapitre des recettes R002 et de -0.24 € de diminution de dépenses sur le compte 678 pour équilibrer la section de fonctionnement. Il est demandé au conseil de voter cette décision modificative

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité et approuve la décision modificative.

III. Vote de l'exonération de taxe foncière sur les nouvelles constructions

Pour toute nouvelle construction une suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions était en vigueur sauf pour ceux bénéficiant d'un prêt aidé par l'état (prêt à 0%). A la suite de la réforme sur les taxes il est demandé au conseil de reconduire ou non l'exonération de la taxe foncière pour les futures constructions.

Après échanges le conseil Municipal délibère :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité et approuve la décision d'une exonération à hauteur de 90% pour les constructions qui bénéficient d'un prêt aidé par l'état.

IV. Création des commissions communales

Le nouveau conseil étant installé, il est proposé au conseil de créer des commissions communales. Une commission finance, une commission nature, une commission sport et loisirs et une commission communication seront proposées. Les noms des commissions ne sont pas définitifs.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur la création de ces commissions.

Mr Le Maire rappelle la définition et la vocation des commissions

La question de la création d'une commission commerce et services se pose et d'un commun accord, cette commission est donc créée.

Les membres de ces commissions se font connaître et sont les suivants :

- Commission finances : Dejan GLISOVIC - Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC - David FRATINI - Valérie DUVAL – Henri PREVOSTEAU
- Commission espaces verts et biodiversité : Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC - Alexandre BONILLA PEREZ - Philippe EXBRAYAT - Humberto CARVALHO
- Sports et Loisirs : Dejan GLISOVIC - Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC - Grégoire MEYMERIE - Valérie DUVAL - France VAN DEN BURG – Alexandre BONILLA PEREZ
- Commerces et services : David FRATINI - Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC - Alexandre BONILLA PEREZ – Humberto CARVALHO – Henri PRÉVOSTEAU

Mr Le Maire siègera à toutes les commissions.

La création des commissions ne nécessitant pas de vote est donc entérinée.

V. Demande de rupture conventionnelle de Philippe Garnier

Philippe Garnier fait une demande de rupture conventionnelle. Même si ça relève de la compétence seul du Maire, Mr le Maire demande un vote au conseil. Le montant estimé de son indemnité de départ est de 10552.46 €. La mairie n'ayant pas de convention avec Pole Emploi, ses indemnités de chômage sont à la charge de la commune, calculées sur le barème du secteur privé. Il est demandé au conseil municipal de voter pour ou contre la rupture conventionnée.

Contre : 11

Abstention : 0

Pour : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre la demande de rupture conventionnelle.

VI. Concours de création de logo

La mairie de Santeuil n'a pas de logo. Il est proposé au conseil municipal de lancer un concours de création de logo et d'en définir les critères.

Une commission est donc créée spécifiquement avec : David FRATINI - Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC - Valérie DUVAL – Philippe EXBRAYAT - Dejan GLISOVIC pour déterminer une spécification de ce logo (taille, graphisme...).

VII. Congés pour événements exceptionnels des employés communaux

Lors du conseil municipal du 29 Janvier 2021, un travail sur une proposition d'encadrement des

congés pour évènements exceptionnels a été effectué. Proposition qui devait être soumise au comité technique et qui a été validée. Il est demandé au conseil municipal de délibérer et voter pour ou contre ces propositions.

Mr Le Maire expose le contexte et les échanges qui ont eu lieu avec le Comité Technique. Pour donner suite à l'examen de la note du Comité Technique.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition.

VIII. Tarifs cimetièrè communal

Les concessions perpétuelles étant désormais caduques, il convient au conseil municipal de supprimer le tarif en vigueur et d'en fixer le nouveau montant

Valérie DUVAL expose le contexte.

Vote de la proposition de suppression de la concession perpétuelle :

Contre : 1

Abstention : 4

Pour : 6

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité la suppression.

Le tarif d'une concession trentenaire (familiale ou individuelle) proposé est de 375 € pour les nouvelles concessions en lieu et place des perpétuelles :

Contre : 1

Abstention : 4

Pour : 6

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité le nouveau tarif.

IX. Avance de Frais

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le remboursement des frais que Mr GARNIER fera lors sa visite médicale prévue le 26 mai pour le renouvellement de son permis PL.

Contre : 7

Abstention : 3

Pour : 1

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote contre à la majorité le remboursement d'avance

de frais.

X. Questions diverses

- 1) La réactivation du CCAS sera inscrite à l'ODJ du prochain Conseil Municipal.
- 2) Quid d'une organisation pour le ramassage des déchets : l'opération est prévue le 5 juin. A date, une seule inscription reçue en mairie.
- 3) Mr Le Maire souhaite créer un événement (brocante) en lien avec le CCAS
- 4) Les déjections canines sont un problème à réfléchir afin que des actions soient entreprises vis-à-vis des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.